

Décision du Maire N° 2025-DAE-155

Objet : Contrats et conventions liés à l'organisation et à l'accueil des séjours, mini séjours et classes de découvertes de l'hiver et du printemps 2026 dans le cadre des activités de la direction des actions éducatives.

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2024-06-27-DGS en date du 20 juin 2024 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles I-2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

VU la délibération du conseil municipal n° 2023-09-11-DGA du 28 septembre 2023 concernant la municipalisation des activités et moyens de la caisse des écoles,

Considérant l'organisation et la programmation des séjours, mini séjours et classes de découvertes sur l'année 2026.

Considérant d'une part que le patrimoine municipal n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble des projets de séjours, il est donc nécessaire de procéder à un certain nombre de réservation d'hébergements et placements d'enfants auprès d'organismes extérieurs, d'autre part il est également nécessaire d'engager pour l'ensemble des séjours la réservation des transports et des activités auprès des différents partenaires.

Décide,

Article 1 : D'autoriser M. le Maire ou son/sa représentant.e à signer les contrats, avenants, conventions, nécessaires à l'accueil et la mise en œuvre des séjours, mini séjours et classes de découvertes dans le cadre des actions développées par la Direction des Actions Éducatives.

Listé des séjours, mini séjours et classes de découvertes sur la période de l'hiver-printemps 2026 :

Prestataires	Destinations	Dates des séjours	Effectifs
Échanges Voyages	Autrans (Isère)	Du 22 au 28/02/2026	49
Échanges Voyages	Orcières (Hautes Alpes)	Du 22 au 28/02/2026	47
Échanges Voyages	Villard de Lans (Isère)	Du 22 au 28/02/2026	41
Échanges Voyages	Seytroux Morzine (Haute Savoie)	Du 22 au 28/02/2026	35
Échanges Voyages	Autrans (Isère)	Du 01 au 7/03/2026	47
Echanges Voyages	La Turballe (Loire Atlantique)	Du 07 au 17/04/2026	98
Echanges Voyages	La Turballe (Loire Atlantique)	Du 20 au 29/05/2026	98
Regards	Lisbonne(Portugal)	Du 18 au 25/04/2026	20
CJH	Le moulin de la mulotiere(Eure et Loire)	Du 20 au 24/04/2026	28

Décision municipale N° 2025-DAE-155

Contrats et conventions liés à l'accueil des séjours et mini séjours et classes de découvertes hiver-printemps 2026 dans le cadre des activités de la direction des actions éducatives

Liste des séjours, mini séjours et classes de découvertes hiver-printemps 2026

Prestataires	Destinations	Dates des séjours	Effectifs
Séjour Ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	06 au 16/01/26	64
Séjour ville	Grand Bornand (haute Savoie)	19 au 29/01/26	64
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	03 au 13/02/26	64
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	22 au 28/02/26	59
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	01 au 07/03/26	59
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	10 au 20/03/26	64
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	23/03 au 02/04/26	64
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	07 /04 au 17/04/26	64
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	20/04 au 30/04/26	48
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	18 au 28/05/26	64
Séjour ville	Grand Bornand (Haute Savoie)	02 au 12/06/26	64

Article 2 : D'inscrire les dépenses liées aux contrats de réservation, d'hébergement, de transports et d'activités au budget 2026 de la Direction des Actions Éducatives en dépenses de fonctionnement.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le ... 0 9 DEC. 2025
Publication
le ... 0 9 DEC. 2025
Notification
le
.....

Certifié exécutoire
Le Maire



Fontenay-sous-Bois, le 14 octobre 2025

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



« La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la décision ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »